

CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
de la Conférence des Parties Contractantes
qui se tiendra en ligne le 1^{er} juillet 2020**

Début	Fin	Interprétation
me 9h30	me 15h00	FR DE NL

Président : Mme BOULDOUYRÉ, délégation française

- 1. Approbation de l'ordre du jour et du compte-rendu de la précédente réunion**
- 2. Conséquences de la pandémie de Covid-19**
 - 2.1 Pandémie de Covid-19 et services de collecte et réception des déchets des bateaux**
 - 2.2 Tenue des réunions de la CDNI en 2020 et modalités d'organisation des réunions durant le 2nd semestre 2020**
- 3. Administration générale**
 - 3.1 Adoption du budget prévisionnel 2021 de la CPC et de l'IIPC et exécution provisoire 2019**
Projet de résolution
 - 3.2 Composition de la délégation allemande**
- 4. Partie A du Règlement d'application : déchets huileux et graisseux**
 - 4.1 Augmentation de la rétribution d'élimination à 8,50 euros à compter du 1^{er} janvier 2021 – Amendement de l'article 3.03 du Règlement d'application**
Projet de résolution
 - 4.2 Système d'enregistrement numérique des collectes de déchets huileux et graisseux en tenant compte du développement d'un carnet de contrôle des huiles usagées électronique**
 - 4.3 Délivrance des carnets de contrôle des huiles usagées : autorités de délivrance**
 - 4.4 Audit relatif à la protection des données (RGPD) : finalisation du rapport**

5. Partie B du Règlement d'application : déchets liés à la cargaison

5.1 Nouvelle réglementation relative au traitement des résidus gazeux

5.1.1. Suivi de la ratification et de la mise en œuvre de la modification de la Convention intégrant des dispositions concernant le traitement de résidus gazeux de cargaison liquide

5.1.2. Réglementation du dégazage : page dédiée sur le site Internet

5.1.3. Panorama des possibilités de financement de l'Union européenne pour soutenir les initiatives visant à mettre en œuvre l'interdiction de dégazage

6. Partie C du Règlement d'application : autres déchets

6.1 Modification des articles 8.02 et 9.01 du Règlement d'application de la CDNI en vue de la prise en compte de bateaux à passagers de plus de 12 passagers et de bateaux à passagers à cabines pourvus de plus de 12 emplacements de couchage

Projet de résolution

7. Résolutions à adopter par la CPC

7.1 Budget prévisionnel 2021 de la CPC et de l'IIPC et exécution provisoire 2019

7.2 Augmentation de la rétribution d'élimination à 8,50 euros à compter du 1^{er} janvier 2021 – Amendement de l'article 3.03 du Règlement d'application

7.3 Modification des articles 8.02 et 9.01 du Règlement d'application de la CDNI en vue de la prise en compte de bateaux à passagers de plus de 12 passagers et de bateaux à passagers à cabines pourvus de plus de 12 emplacements de couchage

7.4 Constat de la péréquation provisoire 4^{ème} trimestre 2019 – Résolution IIPC 2020-I-1

7.5 Constat de la péréquation provisoire 1^{er} trimestre 2020 – Résolution IIPC 2020-I-2

8. Questions générales

9. Divers
